

novembre 2018

Police Municipale

à nous de jouer !



Spécial élections professionnelles



Depuis plusieurs années, la CFTC défend l'intérêt des policiers municipaux tant sur le plan local que national.

En octobre 2014, la CFTC ville de Marseille a signé un protocole d'accord avec la section locale de la CFE CGC (SNT CFE CGC).

Cette alliance a permis à nos deux organisations de siéger dans plusieurs instances représentatives (Commission Administrative Paritaire et Comité technique).

Durant notre mandat syndical, nos organisations syndicales ont régulièrement mené diverses actions auprès des différents élus locaux et nationaux en faveur des policiers municipaux.



ensemblecftccgcvdmm.free.fr



Ludovic Bedrossian
Président de la section
locale CFTC
Ville de Marseille
Représentant CT titulaire
Contact Police Municipale



Franck Martinez
Unité brigade
tranquillité publique



Sandrine Ligot
Unité Brigade Tranquillité
Publique

- **Au niveau national**, plusieurs courriers ont été transmis auprès des différents ministres chargés de dossiers portant sur le volet sécurité.

La principale revendication restant l'intégration de la prime de sujétion police dans le calcul de la retraite. Une pétition a d'ailleurs été lancée sur les réseaux sociaux.

- **Au niveau local**, plusieurs courriers ont été adressés à Monsieur Jean-Claude Gaudin, Maire de Marseille.
 - . Tout d'abord nos organisations se sont montrées favorables à l'armement généralisé de la police municipale de Marseille (*cf. article du 9 février 2015 dans la Provence*)
 - . De surcroît, nous avons saisi le premier magistrat sur la nécessité de prévoir le renforcement des effectifs de journée suite à la création de la brigade de nuit.

Parallèlement, nous nous réjouissons de la récente inauguration de la nouvelle base Vallier, implantation que nous avons préalablement défendue (*cf. courrier du 1^{er} décembre 2015*).

- **Nos actions en faveur des personnels de la police municipale se sont multipliées et notamment**
 - . Défense de l'intégration des agents faisant fonction d'encadrant en catégorie B (*cf. courrier réponse du 08/06/2016 de Monsieur le Directeur Général des Services*).
 - . Demande de dérogation à la règle interne des 3 ans portant sur l'avancement des agents initialement recrutés en externe.
 - . Soutien de l'organisation de concours (*cf. courrier à Monsieur le Maire du 1^{er} février 2018*).

- **Concernant le temps de travail**,
Partisans d'un cycle dérogatoire pour la PM mais soucieux de rester en phase avec le cadre réglementaire, notre action a été d'interroger au plus tôt l'Administration sur les conclusions du cabinet d'expertise qui devait se prononcer sur la possibilité de déroger à la règle des 1607h annuelles (*cf. courrier du 10 juillet 2018 à l'attention de Monsieur le Directeur Général des Services*).
Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les principaux responsables de l'Administration à ce sujet entre les mois de septembre et octobre 2018 (*Directeur Général des Services, Directeur Général Adjoint des Services, Directeur Général Adjoint des Ressources Humaines ainsi que le Délégué Général à la Sécurité*). Ces échanges ont permis la prise en compte de notre légitime requête **puisque la**



Philippe Angelelli
Responsable
des Objets Trouvés



Romain Latzko
Brigade VTT



Soumia Ambard
Unité PC radio CSU

police municipale sera le premier service à bénéficier de cette dérogation en matière du temps de travail !!

■ **Outre ces échanges écrits avec l'Administration et le Maire, nos délégués de terrain ont entretenu des relations constructives avec notre Délégué Général**

. Nous avons été l'interlocuteur privilégié auprès de la Direction pour des propositions de modifications et d'améliorations du cycle du PC radio, le cycle voté en comité technique en 2013 ne correspondant pas aux activités opérationnelles. Après une phase expérimentale de 6 mois, le cycle actuel a été validé et reste toujours d'actualité,

. Un travail collégial en intersyndicale a permis, en 2017, suite à l'augmentation des effectifs de calquer le cycle d'emploi en vigueur au PC radio à l'ensemble de la division opérationnelle. Un recensement avait été fait auprès des agents pour trouver un point d'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale.

. **Concernant les bases de la police municipale,**

* Demande de dotation de casques aux scootéristes et de mise en place d'une gestion de la dotation par carte à points (*demande par mail le 29 janvier 2016 et réponse le 31 janvier 2016*)

* Demande de places de parking pour le personnel de police sur Salengro (réponse du Délégué Général par mail le 15 Février 2016),

. Signalements depuis début 2017 de dysfonctionnements des douches et des WC sur Salengro aux Délégués Généraux à la Sécurité et à l'Architecture et Valorisation des Équipements qui ont pris en compte et solutionné le problème le 21/06/2017.

. Demande de mesures de renforcement de sécurité par courrier à Monsieur le Maire suite au jet de douilles de kalachnikovs sur la fourrière municipale (*cf. courrier du 7 mars 2017*).

. Signalement des températures élevées lors de l'été 2017 dans les mêmes locaux suite à une panne de climatisation (*cf. mail du 8 juillet 2017*).

. Répartition et rémunération du personnel de la fourrière automobile suite à la mise en place d'une DSP (*cf. courrier du 1^{er} décembre 2017 avec réponse du 6 décembre 2017*).



Sylvain Piombino
Brigade Scooters



Damien Lefrançois
Brigade VTT

- Demande d'intégration directe des agents lauréats du concours de catégorie B (*cf. courrier du 1^{er} décembre 2017*).

Nous pouvons saluer le Délégué Général à la Sécurité pour avoir entretenu également cette ouverture de dialogue et nous avoir reçus aux différentes réunions de concertations portant notamment sur l'organisation du travail ainsi que sur nos propositions afférentes aux commissions administratives paritaires.

■ Au sujet du travail de nuit

nous avons déjà demandé par mail le 27 novembre 2017, au Délégué Général à la Sécurité, au Directeur Général Adjoint des Ressources Humaines ainsi qu'au Responsable du Dialogue Social, une réévaluation du régime indemnitaire pour le personnel travaillant la nuit (CSU, Brigade nuit, personnel fourrière). Cette revendication n'ayant pu aboutir a été renouvelée cette année en demandant la prise en compte des repos de pénibilité spécifique (RPS)

Nous allons continuer de défendre ce qui n'est pas encore acté !

Notre dernier courrier adressé à Monsieur le Maire a repris en effet nos doléances restées sans suite (*cf. courrier du 18 octobre 2018*)

- la prise en compte des responsabilités exercées par les faisant fonction et la nomination des lauréats de l'examen professionnel de catégorie B
- le recrutement de personnels supplémentaires via ouverture de concours de catégorie C (promesse de campagne du candidat Jean-Claude Gaudin en 2014)
- l'éventuelle compensation financière à travers le régime indemnitaire, en lien avec l'éventuelle suppression des titres restaurants pour les cycles continus bénéficiant de la pause légale des 20 minutes
- le lancement d'une étude sur l'impact du port de la tenue et des dotations de services.
- la prise en compte des repos pour pénibilité spécifique pour le cas des agents effectuant du travail de nuit.

Toujours prompts à réagir, nous sommes au service de nos collègues et resterons vigilants pour les aider à obtenir des conditions de travail en rapport avec leurs responsabilités !

**Le 6 décembre 2018,
votez et faites voter CFTC-CFE/CGC !!**

Faut-il armer la police municipale ?



Autour de Marseille, la plupart des polices municipales sont armées, parfois depuis de nombreuses années (Aix, Vitrolles, Marignane, les Pennes-Mirabeau, même Rognac et Saint-Victoret). Jean-Claude Gaudin, qui s'y est longtemps opposé "par crainte de bavure ou d'accident mortel", vient d'annoncer son intention de doter les 420 "city cops" marseillais d'armes létales. Le contexte d'insécurité, qui s'est aggravé depuis les attentats terroristes, mais aussi l'évolution des missions des municipaux ont fini d'emporter la

décision du maire. Longtemps réticents eux aussi, les syndicats territoriaux, CTFC en tête, réclament aujourd'hui cet équipement, qui viendra compléter les flashs ball, tasers et gilets pare-balles dont sont déjà munis les agents. Les revolvers seront en partie mis à disposition par ministère de l'Intérieur, comme l'a proposé Bernard Cazeneuve. Saluée sur les bancs des socialistes municipaux (Samia Ghali notamment) et par le Front national, cette décision est jugée dangereuse par le Front de gauche.

S.M.A.

Réagissez sur
LaProvence.com
Rubrique:
votre Ville-Marseille.
Lundi prochain:
"Faut-il un casino à
Marseille?"



OUI

"C'est une priorité absolue"

■ Ludovic Bedrossian, policier municipal délégué CTFC-Territoriaux.

"Après les attentats en région parisienne, nous recevons des appels de collègues qui s'inquiétaient de devoir sortir dans la rue, sans arme à feu, immédiatement repérables avec leur uniforme, avec des missions de surveillance de lieux sensibles, comme les écoles.

"Pour accomplir leur mission et protéger la population, les policiers, qu'ils soient nationaux ou municipaux, doivent d'abord être en mesure de se protéger eux-mêmes. Le maire a d'ailleurs l'obligation légale d'assurer la sécurité de ses agents. Cela est d'autant plus vrai que les missions de la police municipale ont beaucoup évolué ces quinze dernières années. Nous ne sommes plus des garde-champêtres ni des agents uniquement affectés à faire la circulation! Les policiers municipaux travaillent désormais en complémentarité, et souvent en équipe, avec la police nationale. Nous surveillons des lieux sensibles, les mêmes qui sont aujourd'hui gardés par des militaires armés jusqu'aux dents!

"Pour mettre en place des brigades de nuit, la loi impose d'ailleurs d'être équipé d'armes létales. C'est aussi la condition pour nous permettre de mieux tra-

"Pour protéger la population, les agents doivent d'abord pouvoir se protéger eux-mêmes."

vailler le jour, et dans tous les secteurs de la ville.

"Le contexte aussi a changé. Aujourd'hui, les armes circulent partout. Pour 400 € un petit délinquant s'achète une kalachnikov... Et nous, on devrait se contenter d'un flash ball ou d'un taser? Je précise que ces armes de défense ne sont utilisées que collectivement: une par équipe. Cela signifie que si le porteur est touché, ses collègues restent les mains vides face à l'agresseur..."

Armer les policiers municipaux est donc une priorité absolue.

Ceux qui craignent les bavures doivent savoir que le métier de policier municipal s'est énormément professionnalisé. De plus, avant d'être autorisé à utiliser un revolver, il faut être admis à des tests d'aptitude physique, recevoir une formation juridique de 45 heures validée par le procureur, s'astreindre à un entraînement draconien.

"Cet encadrement est bien supérieur à celui des adjoints de sécurité de la Police nationale, qui sont en contrat de 5 ans, et sont tous armés. J'observe enfin que depuis 2013, les policiers municipaux sont armés de flashball et de taser, et qu'il ne s'est produit aucune bavure ni erreur d'utilisation"



/ PHOTOS NICOLAS VALLAURI
& PATRICK NOSETTO

NON

"Une mesure démagogique"

■ Jean-Marc Coppola, conseiller municipal Front de gauche, vice-président de la Région Paca.

"En ce début d'année secouée par les terribles actes terroristes de Paris, à qui fera-t-on croire que doter les policiers municipaux d'armes létales contribuera à la lutte contre le terrorisme? À part à des électeurs abusés par les discours ultra-sécuritaires de tous bords, ce discours ne dupe personne.

"Les agents qui craignent légitimement pour leur intégrité physique seraient davantage rassurés si le maire cessait d'étendre encore leurs missions (brigades de nuit...), dépassant au péril de leur sécurité leurs fonctions initiales pour tenter de compenser les baisses d'effectifs de la police nationale. Malgré la précaution de dire qu'il leur faut une formation adaptée, il faut surtout savoir que le recrutement des policiers municipaux n'est pas le même que celui de la police nationale. Ainsi, je propose de créer un grand service public national comprenant la police municipale, la police nationale et la gendarmerie en clarifiant le statut, les compétences et les missions de chaque corps.

"Sinon, c'est un mélange des genres dangereux qui occulte le combat que nous devrions porter tous ensemble, celui pour des moyens humains et financiers conséquents permettant aux services publics de police nationale et de justice de lutter contre le grand banditisme, les trafics et les entreprises terroristes.

"Vouloir agir pour la tranquillité de nos concitoyens en prenant le débat par le prisme étroit de la sécurité est insuffisant et inefficace. Armer les policiers municipaux n'est pas la solution aux problèmes de fond qui minent Marseille: une pauvreté et une exclusion galopantes, des inégalités re-

"La surenchère sécuritaire amène au débordement et participe à l'escalade de la violence."

cord, une ville en état de catastrophe scolaire et bientôt sanitaire. C'est parce que certains ne veulent pas répondre à ces questions qu'ils se réfugient derrière des mesures démagogiques et ne cessent de caricaturer leurs contradicteurs en doux rêveurs angéliques.

"Aujourd'hui les policiers municipaux, demain des vigiles de sociétés privées et, au final, les citoyens? La surenchère sécuritaire amène au débordement et participe à l'escalade de la violence.

Les dizaines de milliers de Marseillais et de Marseillaises qui ont défilé dans la dignité les 10 et 11 janvier derniers demandaient plus de vivre ensemble et moins de violences. Le maire n'a pas entendu leur message."



Courrier au Maire 1er décembre 2015



Marseille, le 1^{er} décembre 2015

Monsieur Jean-Claude GAUDIN
Sénateur Maire de MARSEILLE
HÔTEL DE VILLE
13233 MARSEILLE CEDEX 20

Objet : Police Municipale

Monsieur le Sénateur Maire,

L'attention de nos organisations syndicales a été attirée par un certain nombre de policiers municipaux qui expriment quelques inquiétudes ou questions concernant leurs conditions de travail.

Nous nous permettons de résumer ces différents points dans le présent courrier.

1/ Conséquences de la création de la brigade de nuit sur les effectifs :

Conscients de votre volonté de mettre tout en œuvre pour assurer le bon ordre, la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique sur le territoire de la Ville de Marseille, nous nous permettons de signaler que la cinquantaine d'agents qui va constituer la brigade de nuit, fera automatiquement défaut pour assurer ces missions de protection de l'ordre public pendant la journée. A ce manque, va s'ajouter le départ en retraite d'une dizaine d'agents.

Nous pensons qu'il serait souhaitable d'envisager le recrutement d'une soixante d'agents afin de compenser ces personnels manquants et d'assurer ainsi à la fois une qualité constante du service rendu à la population mais également le maintien des conditions de travail de jour.

2/ Concernant le cycle de travail des policiers de terrain, les agents nous ont largement fait part de leur usure physique et psychique liée aux horaires actuels. Nous avons signalé ces doléances à Monsieur M.LABOUZ, directeur de la PMS ; mais nous souhaitons également que vous en soyez informé.

Cette situation de fatigue est d'autant plus préoccupante que la décision d'attribuer des armes létales à votre police municipale va exiger plus encore de vigilance sur l'état de santé des agents qui en seront dotés.

Nous avons remis récemment à Monsieur LABOUZ (*en intersyndicale avec d'autres organisations qui partagent ce point de vue*) une proposition de cycle de travail qui nous paraît plus adapté

Nous souhaiterions que cette proposition soit étudiée avec la plus grande attention.

3/ Enfin, nous souhaitons également attirer votre attention sur l'opportunité d'implanter une base de la PM dans les quartiers est et sud de la Ville et ayant pour objectifs, non seulement une meilleure réactivité de la Police Municipale en faveur des Marseillais, mais aussi des conditions de déplacements et d'économie de temps pour les agents concernés.

Dans l'attente d'une réponse favorable, nous vous prions, Monsieur le Sénateur Maire, d'accepter l'expression de nos salutations respectueuses.

La Présidente SNT CFE-CGC

Pascale LONGHI

Le Président CFTC

Ludovic BEDROSSIAN

Courrier du DG 8 juin 2016



Marseille, le 08 JUIN 2016



Monsieur Ludovic BEDROSSIAN
Président du Syndicat CFTC

Madame Patricia ZUCCHETTO
Secrétaire Générale SNT CFE CGC
35B rue Fauchier
13002 MARSEILLE

Objet : Situation administrative des brigadiers chefs principaux de Police Municipale.

Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu attirer l'attention de l'Administration sur la situation des agents titulaires du grade de brigadier chef principal qui assurent des fonctions d'encadrement, au sein de la Direction de la Police Municipale.

Vous souhaitez que cette responsabilité soit prise en compte dans le déroulement de carrière de ces agents.

Votre demande a retenu toute mon attention et je suis bien évidemment sensible à votre revendication.

Toutefois, comme vous le savez, l'application des quotas statutaires ne permet malheureusement pas la promotion des personnels concernés au grade de chef de service de Police Municipale.

En outre, sur le plan indemnitaire, il y a lieu de rappeler que le montant global du régime indemnitaire, servi aux agents de catégorie C de la filière police, est pratiquement au maximum des primes réglementaires.

Cela étant, je peux vous assurer que la situation de ces agents serait examinée avec la plus grande attention, dans l'éventualité où de nouvelles évolutions réglementaires permettraient une meilleure prise en compte de leurs sujétions.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Jean-Claude GONDARD

Courrier du Ministre Gérard Darmanin

30 octobre 2017



LE MINISTRE

Paris, le 30 OCT. 2017

Nos Réf : ACP/2017/35723

Vos Réf : Votre lettre du 04/10/2017

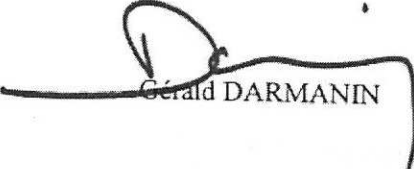
Monsieur le Vice-président,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur votre souhait de voir la police municipale de Marseille bénéficier d'un statut dérogatoire pour certains personnels de catégorie C occupant des fonctions d'encadrement.

J'ai pris bonne note de votre correspondance et j'ai demandé à M. Bruno Delsol, directeur général des Collectivités locales, de faire le point sur ce dossier. Je ne manquerai pas de vous apporter une réponse dans les meilleurs délais.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Cordialement,


Gérard DARMANIN

Monsieur David MESERAY
Vice-président
Syndicat CFTC - Police municipale
1 boulevard Félix Faure
93600 Aulnay-Sous-Bois

Courrier au Maire 7 mars 2017



Marseille, le 7 mars 2017

Monsieur Jean Claude Gaudin
Sénateur Maire de Marseille
Hôtel de Ville

Monsieur le Sénateur Maire,

Le 19 mai 2016, la fourrière municipale a essuyé des tirs de kalachnikovs. Quatre douilles ont traversé les locaux dont une qui a fini sa course dans le tableau de bord d'un véhicule particulier.

Certes les autorités ont pris les dispositions nécessaires et des travaux de blindage ont été effectués ainsi que la pose d'un filet au dessus de la cours pour protéger les personnels des jets de divers objets lancés de la cité Félix Pyat 13003 .

Il n'en demeure pas moins que ce site, qui au départ ne devait être que provisoire il y a douze ans , présente toujours et de plus en plus des signes e vétusté, et des conditions d'insécurité.

Les locaux sont totalement insalubres . Des photos ont été envoyées aux responsables du CHSCT. Comme nous l'avons indiqué dans notre déclaration préalable au Comité Technique du vendredi 10 juin 2016, nous souhaiterions qu'un déménagement définitif dans des locaux adaptés et dignes de la deuxième ville de France soit effectué le plus rapidement possible.

Nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir tout mettre en œuvre pour que ce projet, dont les plans seraient déjà établis selon le Délégué Général à la sécurité Monsieur Labouz, se concrétise.

Nous sommes certes conscients que la question du financement reste entière, mais il en va de la sécurité des agents ainsi que de celle des visiteurs qui viennent récupérer leur véhicule sur ce site .

Vous remerciant par avance de votre considération, veuillez recevoir Monsieur le Sénateur Maire, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pascale LONGHI

Présidente de la section locale
SNT/CFE/CGC

Ludovic BEDROSSIAN

Président de la section locale
CFTC

Courrier du Délégué Général à la Sécurité

6 décembre 2017



Marseille, le 06 DEC. 2017

Monsieur Ludovic BEDROSSIAN
Président Syndicat CFTC
Section Police Municipale
35b Rue Fauchier
13002 Marseille

OBJET : Répartition et rémunération du personnel de la Fourrière Automobile suite à la mise en place d'une Délégation de Service Public

RÉF : DGSEC/ML/MK - 2017/12/27- 13002 13412103050

Monsieur

J'ai pris toute connaissance de votre courriel en date du 1^{er} décembre 2017 par lequel vous m'interpellez quant au futur réservé au personnel de la Fourrière Automobile suite à la mise en place d'une Délégation de Service Public.

A l'occasion du Comité Technique qui a eu lieu le 30 novembre 2017, j'ai bien précisé que dans le cadre de la mise en place de cette DSP, nous procéderions à un état des postes que nous serons en capacité d'offrir au sein de la Délégation Générale à la Sécurité.

Tout sera mis en œuvre pour procéder à l'intégration d'un maximum de personnel actuellement employé auprès de la Fourrière Automobile, au sein de la DGSEC et chaque cas fera l'objet d'une étude approfondie. Cependant, nous ne pourrions en aucun cas garantir l'intégration complète de l'ensemble de ces agents.

S'agissant du régime indemnitaire, ce sujet fera l'objet d'une étude de la Direction Générale Adjointe des Ressources Humaines et il ne m'appartient pas de prendre un quelconque engagement sur ce point.

Or, comme je m'y suis engagé, j'interviendrai en faveur de tous les agents afin qu'ils puissent disposer d'un régime indemnitaire équivalent à celui dont ils bénéficient actuellement.

Je reste à votre écoute pour tout renseignement complémentaire.

Marc LABOUZ
Délégué Général à la Sécurité

Copie : - Monsieur Yves RUCONI – Directeur Général Adjoint DGARH
- Madame Pascale LONGHI – Présidente section SNT CEF/CGC Ville de Marseille



Délégation Générale à la Sécurité – 223 Bd de Plombières 13233 Marseille cedex 20 – 04.91.55.14.30

Mail au Délégué Général à la Sécurité

7 juillet 2017

----- Forwarded message -----

From: **Cftc Ville de Marseille** <cftcvdm@gmail.com>
Date: ven. 7 juil. 2017 à 21:03
Subject: Températures élevées dans les locaux de la fourrière
To: LABOUZ Marc <mlabouz@marseille.fr>
Cc: PREIRE Daniel <dpreire@marseille.fr>, DARHI Delphine <ddarhi@marseille.fr>, <restitutionpm@marseille.fr>

Bonsoir Monsieur Labouz,

Je vous alerte suite à une demande des agents de la police municipale basée à la fourrière.
En effet depuis une dizaine de jour, la climatisation a lâché et les températures dans les locaux dépassent largement la barre des trente degrés.
Les agents commencent à saturer.
Je suppose que vous avez dû être certainement informé.
Est ce que vous avez la possibilité de faire intervenir rapidement les services compétents pour résoudre ce problème?

Dans l'attente d'une réponse qui je l'espère sera favorable, permettez moi Monsieur Labouz de vous adresser mes sincères salutations.

Bien à vous.

Ludovic Bedrossian
Président de la section Cftc
Élu au comité technique
Ville de Marseille

Réponse du Délégué Général à la Sécurité

7 juillet 2017

----- Forwarded message -----

From: <mlabouz@marseille.fr>
Date: sam. 8 juil. 2017 à 19:20
Subject: Re: Températures élevées dans les locaux de la fourrière
To: Cftc Ville de Marseille <cftcvdm@gmail.com>
Cc: PREIRE Daniel <dpreire@marseille.fr>, DARHI Delphine <ddarhi@marseille.fr>, restitutionpm@marseille.fr <restitutionpm@marseille.fr>

Bonjour Monsieur Bedrossian,

Nous nous occupons en ce moment de ce problème, j'ai bien été alerté sur ce sujet et Daniel Preire est intervenu rapidement auprès de la dgvyde afin de demander des travaux de réparation en urgence ce qu'il a fait.
Je rencontre Monsieur Carlé lundi après midi, je pense que son équipe et lui même vont m'entendre car je n'accepte pas que l'on laisse travailler nos agents dans ces conditions de surcroît avec un public particulièrement difficile sans avoir à ce jour de perspective de travaux. Je vais peut-être les inviter à passer un moment à la restitution avec nos agents et évaluer le temps qu'ils tiendront....

Cordialement
Marc Labouz

Marc LABOUZ
Délégué Général à la Sécurité
Ville de Marseille

223 Boulevard de Plombières
13233 Marseille cedex 20
Tel: 04 91 55 96 93

Courrier au Maire 1er février 2018



Marseille,
le 1^{er} février 2018

A l'attention de
Monsieur Jean Claude GAUDIN
Maire de Marseille
Président de la métropole
Aix Marseille Provence

Objet : demande de dérogation à la règle interne des 3 ans pour l'avancement pour les recrutements externes et demande d'organisation de concours de cadres de police municipale.

Monsieur le Maire,

Nos organisations syndicales vous sollicitent ce jour afin que vous accordiez, pour un agent arrivant d'une autre collectivité, une dérogation à la règle des trois ans de présence pour pouvoir prétendre à une éventuelle promotion.

Conscients du coût de l'organisation d'un concours de policier municipal, dont le dernier remonte à 2013, avec les conséquences financières qu'il implique (prix et indisponibilité des agents pendant la durée de la formation), la ville de Marseille par l'intermédiaire de son délégué général à la sécurité Monsieur Marc Labouz semble préférer le recours à des recrutements externes par voie de mutation, pour atteindre les objectifs que vous aviez fixés à savoir 600 agents.

Il s'avère que certains de ces agents qui ont déjà fait leurs preuves dans d'autres communes et sont désireux de rejoindre notre collectivité, doivent attendre 3 ans pour pouvoir prétendre à une promotion. Nous trouvons que cette mesure peut paraître injuste et constituer un frein à ce type de recrutement.

C'est pourquoi nous souhaitons que vous étudiez avec la bienveillance qui est la vôtre, la possibilité de surseoir à cette mesure, en tenant compte de l'ancienneté réelle depuis la dernière nomination dans la collectivité d'origine.

Sachez par ailleurs, Monsieur le Maire, que nous ne contestons pas ce mode de recrutement, même si nous préférons que des concours soient organisés régulièrement, notamment pour les cadres intermédiaires voire supérieurs, afin que l'organisation de la police municipale respecte une certaine forme pyramidale cohérente dans la continuité des actions que vous menez depuis quelques années.

Dans l'attente d'une réponse qui nous l'espérons sera favorable, recevez Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations les plus respectueuses,

Madame Pascale Longhi
Présidente de la section Cfe/Cgc
Ville de Marseille

Monsieur Ludovic Bedrossian
Président de la section Cftc
Ville de Marseille

Les sections syndicales Cftc Cfe/Cgc 35 b rue fauchier 13002 Marseille tél 09.70.90.23.18

Courrier du Directeur de Cabinet

19 février 2018



Marseille, le 19 Février 2018

Madame Pascale LONGHI
Présidente de la section CFE/CGC
Monsieur Ludovic BEDROSSIAN
Président de la section CFTC
Sections syndicales CFTC CFE/CGC
Ville de Marseille
35b Rue Fauchier
13002 MARSEILLE

Nos Réf. :
CAB/CB/CL/107/18.

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Au début du mois de Février, vous aviez attiré l'attention de Monsieur le Maire sur une demande de dérogation à la règle interne des 3 ans pour l'avancement destiné aux recrutements externes et sur une demande d'organisation de concours de cadres de la Police Municipale.

L'analyse juridique montre que ce n'est pas seulement les agents recrutés par voie de mutation qui pourraient être concernés mais tous les agents de la Police Municipale de Marseille.

Cette mesure permet notamment d'évaluer la manière de servir des agents avant de leur permettre d'être proposés à un avancement de grade.

En outre, elle évite les sollicitations déjà nombreuses qui présenteraient le risque d'avancement trop rapide.

La pérennisation de cette règle permet aussi, lorsqu'il s'agit d'agents recrutés par voie de mutation, d'éviter que ces personnels sollicitent leur mutation uniquement dans l'espoir d'obtenir plus rapidement un grade.

Cette règle des 3 ans ne concerne pas seulement la Police Municipale mais, vous le savez, tous les services de la Ville.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Claude BERTRAND

Les informations recueillies, dans le cadre de votre sollicitation auprès de Monsieur le Maire, font l'objet d'un traitement informatique automatisé par la Ville de Marseille. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en vous adressant à : cd@mairie-marseille.fr.

Courrier au Délégué Général à la Sécurité

1er décembre 2017



Marseille, le 1er décembre 2017

A l'attention de
Monsieur Marc LABOUZ
Délégué Général à la sécurité
de la Ville de Marseille

Objet : Demande d'intégration des lauréats suite au concours de chef de service de police municipale catégorie B

Monsieur le Délégué Général,

C'est avec une certaine satisfaction que nous apprenons la réussite de 6 agents de la police municipale de Marseille au concours de chef de service de police municipale.
Nous tenons à saluer et féliciter ces agents actuellement en catégorie c et nous vous serions reconnaissants de bien vouloir les intégrer au plus vite dans ce nouveau grade.
Ces avancements auront pour double conséquence positive de promouvoir les lauréats et d'ouvrir ainsi les possibilités de promotion aux lauréats de l'examen professionnel en attente d'ouverture de poste, et ainsi accéder à la catégorie B à la prochaine CAP .

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien accorder à notre demande ,

Veuillez agréer, Monsieur le Délégué Général, nos cordiales salutations,

Madame Pascale Longhi
Présidente de la section du SNT CFE/CGC
Ville de Marseille

Monsieur Ludovic Bedrossian
Président de la section CFTC
Ville de Marseille

Copie : Y.RUSCONI- DGARH.

Courrier au DG 10 juillet 2018



Marseille, le 10 juillet 2018

Monsieur Jean Claude Gondard
Directeur général des Services de
la Ville de Marseille

Objet : Temps de travail/ cycles dérogoires/ cabinet d'expertise

Monsieur le Directeur Général des Services,

Lors des différents entretiens relatifs au temps de travail avec vos DG et DGAS ainsi qu'avec vous même, il avait été annoncé l'intervention d'un cabinet d'expertise pour étudier les cycles dérogoires. Ce point a d'ailleurs été également rappelé lors du dernier CT.

La question que nous avons posée à plusieurs reprises sur la période d'intervention de ce cabinet reste visiblement encore en suspend.

En effet, à l'occasion des discussions que nous menons actuellement avec les DG et DGA sur les cycles spécifiques et /ou dérogoires, nul ne peut nous indiquer si cet expert a d'ores et déjà démarré son étude. Il nous est proposé systématiquement de travailler sur la base de 1607h quel que soit le cycle concerné.

Comment peut-on considérer qu'il s'agit d'une véritable concertation à partir d'une base qui reste immuable ?

Nous ne voudrions pas prendre le contre-pied systématique et proposer ainsi de rester d'office à 1567h30 pour tous ces cycles particuliers, ne sachant finalement pas s'ils relèvent ou non d'un domaine dérogoire.

Nous pensons également qu'il n'appartient pas aux organisations syndicales de définir ce qui relève ou non des règles dérogoires mais bien de discuter du temps de travail de ces régimes au cas par cas.

Il serait plus efficace de fonder nos réflexions communes sur une base expertisée par anticipation.

C'est pourquoi nous nous permettons de vous relancer sur la nécessité de faire intervenir au plus vite ce cabinet d'expertise.

Dans cette attente, nous vous prions, Monsieur le Directeur Général des Services, d'accepter nos respectueuses salutations.

Rascale LONGHI
Présidente de la section SNT CFE/CGC
Ville de Marseille

Ludovic BEDROSSIAN
Président de la section CFTC
Ville de Marseille

Courrier au Maire 18 octobre 2018



Marseille, le 18 octobre 2018

Monsieur Jean Claude Gaudin
Maire de la Ville de Marseille

Objet : Policier municipaux

Monsieur le Maire,

Nos organisations souhaitent attirer votre attention sur diverses demandes concernant les policiers municipaux.

* S'agissant des carrières de ces agents, nous souhaiterions que soient pris en compte les responsabilités exercées par « les faisant fonction » et que les lauréats de l'examen professionnel de catégorie B puissent tous bénéficier de ce fait d'une nominations à la prochaine CAP.

* Concernant les effectifs, nous sollicitons le recrutement de personnels supplémentaires en ouvrant un concours de catégorie c pour faire face à la multiplication des missions, comme l'indiquait la promesse de campagne du candidat JC Gaudin.

* Dans le cadre de la refonte des cycles de travail de l'ensemble des services municipaux, l'administration municipal ayant annoncé que les cycles continus bénéficiant d'une pause de 20mn incluses ne donneraient plus droit aux titres restaurant, nous souhaiterions une compensation de cette perte par une revalorisation du régime indemnitaire des policiers municipaux.

* S'agissant des conditions de travail, il serait nécessaire de lancer une étude sur l'impact du port de la tenue avec la dotation (armement, gilet pareballe ...) en ce qui concerne les troubles musculo-squelettique. Les conclusions de celles-ci pourraient permettre d'adapter les missions aux risques ainsi relevés.

* Enfin, nous nous permettons d'insister sur la nécessité d'accorder des cycles dérogatoires pour les policiers municipaux. À ce titre, nous souhaiterions connaître la durée annuelle envisagée d'une part, et nous attirons votre attention, d'autre part, sur le cas des agents travaillant de nuit, dont le cycle devrait être plus encore dérogatoire au regard des « Repos pour pénibilité spécifiques »

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à nos sollicitations.

Nous vous prions, Monsieur le Maire, d'accepter l'expression de nos respectueuses salutations.

Pascale LONGHI

Présidente de la section SNT CFE/CGC
Ville de Marseille

Ludovic BEDROSSIAN

Président de la section CFTC
Ville de Marseille

Synthèse de la réunion en intersyndicale

CFTC-FSU-UNSA avec la direction du 07/11/2018

L'alliance CFTC-CFE-CGC a tenu à remercier en premier lieu le Délégué Général à la Sécurité sur son intervention en date du 23/10/18, à notre demande auprès des agents, afin de clarifier certaines rumeurs avant l'inauguration de la base Vallier.

. Nous avons demandé à M. Labouz d'être le premier Délégué à proposer une grille «critères objectifs » pour l'avancement à la CAP, tout en tenant compte d'une certaine subjectivité dans la prise de ces décisions. . .
Celui-ci nous a répondu que la mesure serait difficilement applicable. En effet, à la DGARH, ce dispositif n'est pas prévu. Toutefois, il nous a affirmé que cette mesure reste un point de réflexion pour l'avenir.

Nous nous satisfaisons d'avoir été entendus au sujet de la requête sur la création du nouvelle base Sud. Elle serait implantée sur le site de l'ancien commissariat du 8ème arrondissement, Avenue Haïfa.

Le projet du DGSEC étant de répartir un échantillon de chaque unité sur l'ensemble des bases créées.

. **Concernant le temps de travail**, nos nombreuses relances en faveur de la concertation des agents sur les cycles de travail ont été entendues. Le DPMS, M. Fossati, et son adjointe se sont rendus sur les différents sites de la police municipale afin de recueillir par la suite leur avis par mail et nous les en remercions). Il en ressort qu'une grande majorité a choisi le cycle de 38h 25.

M. Queffelec, responsable du SRP, nous a indiqué que le CSU travaillerait sur une vacation de 9h 46 au lieu de 10h actuellement. Ces 14 minutes en moins correspondent à la dérogation accordée aux agents. Il bénéficieront alors de 17,5 CA et 5 ARTT. Désormais, ils ne reviendront plus sur le temps de repos pour effectuer leurs formations et obligations de service comme nous l'avions suggéré dans une précédente réunion. Face à la multiplicité des cycles spécifiques au sein de notre délégation, une demande conjointe a été faite pour que ces documents soient envoyés par mail aux différentes organisations syndicales.

. **Concernant la restitution fourrière**, le rythme d'emploi sera 06h - 13h30 / 12h30 - 20h. Les agents auront droit à 25 CA et 19 ARTT. Ils travailleront désormais 1 samedi sur 3 de 12h30 à 20h pour des raisons de service public. Une vacation de journée ne sera pas possible faute d'effectifs suffisants. Cette unité sera dirigée par une personne faisant le lien avec le délégataire du service public à compter du mois d'avril. Elle

devra, en outre, s'occuper des agents de la fourrière ainsi que des ASVP.
L'alliance CFTC-CFE-CGC dénonce le fait qu'il n'y ait pas eu d'appel à candidature concernant ce poste. Les agents se sentant lésés, il y a un risque de démotivation du personnel en place depuis plusieurs années.

. **Concernant les jours fériés**, nous nous joignons à la FSU qui a mis l'accent sur la non indemnisation du 14 juillet 2018 et souhaiterait que tous les fériés soient payés. Et cela, même si ce jour tombe un samedi ou un dimanche de permanence. Elle a aussi dénoncé le fait que 2 agents effectuant la même mission n'étaient pas rémunérés de la même manière.

. Concernant les modifications d'organigramme, M. Labouz nous indique que Mme Guillard devient chargée de mission.

. Passage de SRP en DRP pour notre délégation.

. Concernant les objets trouvés et la police administrative, ils seront désormais rattachés à la direction de la logistique et de la sécurité de Mme Boukhena.

. Des remarques ont été formulées au sujet des dépassements horaires des cadres administratifs et techniques qui devraient être compensés ou payés dans le cadre du RIFSEEP et plus particulièrement du CIA dans la mesure où l'IFTS n'existe plus.

**Prenez vos conditions de travail en main !!
Contactez-nous en cas de difficultés**

**le 6 décembre 2018, je vote
CFTC / CFE CGC**